

## PV du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le 1<sup>er</sup> décembre, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à 20h, en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme BAILLARGUET Marilyne, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M CAUDARD Guénaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOIR Magalie, Mme GANTEILLE Sabine, Mme GLACET Brigitte, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loëtitia, Mme PERROGON Nathalie,

ABSENTS excusés : Mme AGAT Cécilia, M VOL Francis.

ABSENTS ayant donné procuration :

Mme Loëtitia PELLIER a été élue secrétaire de séance

Validation du compte rendu du précédent Conseil

1°/ Augmentation des heures du poste d'agent d'accueil

Le Comité Technique du CDG17a été saisi et a émis un avis favorable. Aussi M le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de porter la durée de travail du poste de 14h30 à 17h30.

Le CM valide à 12 voix pour (M Michaël Baudrit s'abstient)

2°/ Vente du terrain Chez Moïse prix et attribution des lots.

En date du 17 décembre 2020, le chemin rural a été déclaré désaffecté.

Un propriétaire a demandé d'acquérir une parcelle. Les autres riverains ont été contactés et 4 se portent acquéreurs de parcelles.

Le prix de vente précédemment fixé est de 0,5 €/m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et d'enquête publique seront à charge du demandeur initial et facturés par la commune.

Les frais de notaires et d'actes sont à la charge des acquéreurs.

Pour la parcelle section de commune D n° 210, l'ensemble des électeurs de la section de village ont autorisé la vente avec une réserve de servitude de puisage pour le fonds n° D 2012.

Les ventes seront réalisées chez un notaire. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

3°/ Vente et achat du terrain Fief Paillé

Le plan de géomètre a été réalisé. L'ancien chemin rural de vient la parcelle A n°273 pour 1a07ca L'emprise actuelle du chemin est individualisée et cadastrée section A n°275 pour 1a60ca

L'échange n'étant pas possible, des ventes achats se font au même prix. Reste à la charge du demandeur l'intégralité des frais.

Le CM vote à 12 voix pour, M Baudrit s'abstient.

4°/ Partage de la taxe d'aménagement

La commune ne prend pas de taxe d'aménagement, cependant l'article 109 de de la Loi de Finance 2022 portant obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la Taxe d'Aménagement à l'EPCI, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences, la DGFIP

demande de délibérer expressément pour ne pas se voir reverser par les communes une part de taxe d'aménagement le CM vote à l'unanimité.

5°/ Recrutement des agents recenseurs.

L'agent administratif de la mairie est nommé coordonnateur communal. Il y a 2 secteurs, il faut donc 2 agents recenseurs.

Après délibération, le salaire est fixé à 1400 € brut + 100 € de forfait frais kilométriques

6°/ Situation arrêt de bus scolaire

La société Kéolis demande de changer l'emplacement qui est actuellement devant la mairie car le croisement avec l'avenue de Cognac est dangereux. Il est demandé de déplacer l'arrêt à la place du Camps de foire. Le CM valide ce changement de point d'arrêt et prévoit la création d'un abri bus.

#### Questions diverses.

- Demande d'arrêt de bus chez Moïse, M le Maire s'en occupe activement
- Impayés de loyer à la zone commerciale depuis 9 mois et un impayé sur le marché.
- Après l'avis favorable de l'ARS 17 : le 8 décembre nous passerons en commission Régionale de l'ARS pour la maison de Santé

Les personnes postulantes sont acceptées, des précisions sont demandées pour un professionnel.

La CDC crée un dispositif Environnemental et la Sous-Préfète en poste sur notre secteur jusqu'à aujourd'hui, nous a recommandé pour ce dispositif.

- Une brigade de gendarmerie de 18 gendarmes de proximité va arriver en 2026. Nous ne savons pas quelle commune sera choisie.
  - Agent en longue maladie : pris fin, elle est déclarée inapte au poste et à tout poste d'agent technique.
  - Marché de Noël le 4 décembre
  - Vœux du Maire le 6 janvier 2023
  - EDF/Energie : risque de + 9 % sur l'éclairage public mais 200 % sur l'électricité autre.
- Eclairage public : 6h – 22h30 dans le bourg et 7h -21h30 dans les villages.

Fin du conseil 23h30

